

Pôle Régional Achats Patrimoine Développement Durable  
2 rue d'Iéna – CS 70004  
59043 LILLE Cedex  
service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr

## **Désamiantage des services médicaux et de réadaptation du centre Antoine Saint Exupéry à Vendin-le-Vieil**

Règlement de consultation  
(RC)

Type de procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA)

**Date limite de remise des offres :**  
**Le 10 octobre 2025 à 11h00**

## SOMMAIRE

1	IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR .....	2
2	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION .....	2
2.1	Objet .....	2
2.2	Date de démarrage .....	2
2.3	Mode de passation .....	2
2.4	Lieu d'exécution .....	3
2.5	Décomposition de la consultation .....	3
2.6	Réalisation de prestations similaires .....	3
2.7	Options .....	3
2.8	Nomenclature communautaire .....	3
3	CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	3
3.1	Délai de validité des offres .....	3
3.2	Forme juridique du groupement .....	3
3.3	Variantes .....	4
3.4	Confidentialité et mesures de sécurité .....	4
4	CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT .....	4
4.1	Durée du contrat ou délai d'exécution .....	4
4.2	Modalités de paiement .....	4
5	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	4
6	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	5
6.1	Documents à produire .....	5
6.1.1	Pièces concernant la candidature : .....	5
6.1.2	Pièces concernant l'offre : .....	6
6.2	Visites sur site .....	6
7	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS .....	6
7.1	Transmission sur support papier .....	6
7.2	Transmission électronique .....	7
7.3	Copie de sauvegarde .....	7
8	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : .....	7
8.1	Sélection des candidatures .....	8
8.2	Jugement des offres .....	8
8.3	Suite à donner à la consultation / Négociations .....	8
9	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : .....	9
9.1	Renseignements administratifs et techniques .....	9

9.2	Procédures de recours .....	9
10	DÉVELOPPEMENT DURABLE : .....	9

## 1 IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

L'UGECAM Hauts-de-France (Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie) est un organisme privé qui gère 20 établissements, services sanitaires et médico-sociaux à destination d'adultes et enfants handicapés, de personnes âgées dépendantes, de patients en psychiatrie ainsi qu'en soins de suite et réadaptation.

Les missions de l'UGECAM sont les suivantes :

- ☒ Soigner, rééduquer toute personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap, quel que soit son âge,
- ☒ Réinsérer dans la société les personnes isolées par le handicap ou la maladie,
- ☒ Accompagner au quotidien les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap lourd (physique ou mental).

<b>Nom ou raison sociale de l'acheteur :</b> UGECAM Hauts-de-France	<b>Personne responsable du marché :</b> Monsieur le Directeur
<b>Adresse :</b> 2 rue d'Iéna CS 70004 - 59043 Lille cedex	<b>Téléphone :</b> 03.28.82.02.23
<b>Adresse de courrier électronique :</b> service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr	<b>Adresse internet :</b> www.marches-publics.gouv.fr
Site internet : <a href="http://www.groupe-ugecam.fr/ugecam-hauts-de-france">www.groupe-ugecam.fr/ugecam-hauts-de-france</a>	

## 2 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 2.1 Objet

Le présent règlement de la consultation (RC) est relatif le retrait d'amiante avant travaux de l'administration, du service « Grimm », du plateau technique et du sous-sol au centre de soins Antoine de Saint Exupéry à Vendin-le-Vieil (62).

#### Estimation des travaux :

Les travaux se dérouleront en deux phases. Avec une première phase en 2025 et une deuxième phase en 2026. Le coût du désamiantage n'a pas été estimé.

### 2.2 Date de démarrage

Le présent marché prend effet à compter de la notification de ce dernier au titulaire, conformément aux dispositions de l'article R2182-4 du Code de la Commande Publique.

### 2.3 Mode de passation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article R2124-1 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché de travaux.

## 2.4 Lieu d'exécution

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT / CONTACTS	ADRESSE ET CONTACT
<b>CENTRE ANTOINE DE SAINT EXUPERY</b> Geoffrey PHILIPPO (Directeur) Bertrand PLESSY (Directeur Adjoint)	Route de la Bassée 62880 VENDIN-LE-VIEIL 03.21.79.53.00

Les candidats trouveront une description complète de l'établissement sur le site internet de l'UGECAM Hauts-de-France : <https://www.groupe-ugecam.fr/centre-de-soins-saint-exupery>

## 2.5 Décomposition de la consultation

La présente consultation n'est pas allotie, car la prestation n'est que pour un seul site.

## 2.6 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2.7 Options

Sans objet.

## 2.8 Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

45262660 - Travaux de désamiantage.

# 3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## 3.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception des offres.

## 3.2 Forme juridique du groupement

En vertu de l'article R2142-22, aucune forme juridique ne peut être imposée aux soumissionnaires au stade de la candidature par l'acheteur. Il peut néanmoins exiger que les opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché.

Le cas échéant, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs attributaires du marché est le groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### **3.3 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### **3.4 Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## **4 CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

### **4.1 Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le présent marché prend effet à compter de la date de notification.

Pour la première phase, la date prévisionnelle de préparation des travaux est prévue pour le 03 novembre 2025.

La date prévisionnelle de début des travaux est prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2025. Cette première phase devra être terminée pour le 31 janvier 2026, au plus tard.

La deuxième phase qui comprendra le plateau technique, débutera en avril 2027 et devra être terminée pour le 30 juin 2027, au plus tard (date pouvant changer suivant l'avancée des travaux)

Le planning de l'opération est joint au dossier de consultation.

### **4.2 Modalités de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **5 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC);
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP);
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Les Bordereaux de Prix Unitaires (BPU)
- Le planning général de l'opération
- L'ATTR11 (Acte d'Engagement)
- Les deux formulaires DC1 et DC2
- Les plans

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est disponible à l'adresse électronique suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)  
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique ou électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous énumérées, datées et signées par lui.

Le contenu des notes méthodologiques adressées par les candidats restera confidentiel et ne sera pas divulgué à des tiers.

#### 6.1.1 Pièces concernant la candidature :

Les renseignements et documents concernant la situation juridique de la société et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles R2143-3 et R2143-4 du Code de la Commande publique) sont les suivants :

- La lettre de candidature ou DC1 dûment renseigné (daté de la dernière mise à jour et téléchargeable sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).
- La déclaration du candidat ou DC2 (daté de la dernière mise à jour et téléchargeable sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>). Toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées. Les attestations auxquelles renvoient les rubriques doivent obligatoirement être fournies. N.B. Si le candidat est en redressement judiciaire, il doit produire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, accompagnée d'une traduction française certifiée si le candidat n'est pas établi en France.
- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- L'indication des qualifications dont il dispose.
- Les certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence du fournisseur à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les services objet du marché, réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles ; Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise de moins de trois (3) mois (délégation de pouvoirs, etc.).
- Les attestations fiscales et sociales, datant de moins de six mois.
- L'attestation d'assurance en vigueur.

Les candidats peuvent transmettre les informations de la candidature par le DUME (Document Unique de Marché Européen).

### 6.1.2 Pièces concernant l'offre :

Les pièces recueillies au titre de l'offre sont les suivantes:

- ✓ L'ATTR11 (Acte d'Engagement) à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat, avec un RIB et l'indication du numéro de TVA ;
- ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
- ✓ Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
- ✓ Les Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) à compléter, dater et signer ;
- ✓ Le planning général de l'opération ;
- ✓ Un mémoire technique, justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations ;
- ✓ Le mémoire de développement durable.

## 6.2 Visites sur site

La visite préalable du site n'est pas obligatoire.

Pour réaliser la visite des lieux, les opérateurs économiques devront prendre rendez-vous avec la direction de l'établissement, par les adresses mails suivantes :

[geoffrey.philippo@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:geoffrey.philippo@ugecam.assurance-maladie.fr)  
[bertrand.plessy@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:bertrand.plessy@ugecam.assurance-maladie.fr)  
[thibaut.dallenne@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:thibaut.dallenne@ugecam.assurance-maladie.fr)

Les opérateurs économiques qui n'auront pas visité le lieu verront leur offre rejetée.

## 7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

### 7.1 Transmission sur support papier

La transmission des plis sur support papier n'est pas autorisée.

Toute offre qui ne sera pas reçue sous format dématérialisé, sera immédiatement déclarée irrégulière.

## 7.2 Transmission électronique

La transmission des offres dématérialisées doit se réaliser sur le site :

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des offres sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB ou tout autre support matériel), n'est pas autorisée. De même, la transmission des offres par courriel n'est pas autorisée.

Les candidats doivent veiller à ce que le fichier constitutif des plis comportant leur candidature et leur offre ne contienne pas de virus.

En cas de réception de plusieurs offres d'un même candidat, seul le dernier pli sera pris en compte. En cas d'envoi d'un complément, le candidat s'assurera d'envoyer l'intégralité des pièces constituant son pli.

## 7.3 Copie de sauvegarde

Les candidats ont la faculté de transmettre, à titre de copie de sauvegarde, également un exemplaire de leur complet pli, sur support physique électronique à l'adresse suivante :

UGECAM Hauts-de-France  
Pôle patrimoine, achats-marchés et développement durable  
2 rue d'Iéna  
CS 70004  
59043 LILLE Cedex

Cette copie de sauvegarde doit être reçue au plus tard à la date limite de réception des offres mentionnées au présent règlement de la consultation.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention :

**Consultation 2025-29 – Désamiantage des services médicaux et de réadaptation du  
Centre Antoine de Saint Exupéry à Vendin-le-Vieil  
NE PAS OUVRIR – COPIE DE SECOURS  
« NOM DU CANDIDAT »**

## 8 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

La sélection des candidatures sera réalisée au vu des éléments suivants :

- Lettre de candidature signée et habilitation du mandataire par ses cotraitants ou DC1 (imprimé DC1 daté de la dernière mise à jour et téléchargeable sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr)) dûment complété daté et signé par la personne habilitée ou équivalent ;
- Déclaration du candidat : imprimé DC2 (imprimé DC2 daté de la dernière mise à jour et téléchargeable sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr)) dûment complété daté et signé ;
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
- La présentation d'une liste des principaux travaux similaires (en établissement de santé) fournis au cours des 3 dernières années, indiquant notamment le montant, la date, le destinataire public ou privé.

## 8.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours en vertu de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 Jugement des offres

Les offres inacceptables ou inappropriées au sens des dispositions des articles R. 2152-1 à R.2152-2 du Code de la Commande Publique sont rejetées. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'autoriser les soumissionnaires à régulariser les offres irrégulières, dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres. Le jugement des offres est effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code de la Commande Publique.

La sélection des offres sera réalisée selon les critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
1- Côté des travaux	30%
2- Mémoire justificatif et technique avec méthodologie	30%
3- Délai d'exécution par phase	30%
4- Démarche environnementale et sociétale	10%

Le mémoire technique du candidat et le planning par phase sont contractualisés à la notification et engagera le candidat sur tous les points dont les délais d'exécution et la remise des livrables selon le calendrier d'exécution par phase proposé au rétro-planning.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée au motif de non cohérence.

## 8.3 Suite à donner à la consultation / Négociations

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les meilleures offres.

La négociation pourra donner lieu à un entretien au Siège de l'UGECAM Hauts-de-France à Lille (59) dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Les échanges seront consignés par écrits et validés entre les parties.

Le candidat indique à la remise de son offre les coordonnées de la personne en charge des négociations (nom, fonction, tél, fax, mail valide).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations en vertu des articles R2143-6 à R2143-20 du Code de la Commande Publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

## **9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

### **9.1 Renseignements administratifs et techniques**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-public.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 8 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### **9.2 Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Judiciaire de Lille (TJ)  
13, Avenue du Peuple Belge  
BP 729  
59034 LILLE CEDEX  
Tél. : 03 20 78 33 33  
Fax : .03 20 78 50 09  
Mail : [accueil-lille@justice.fr](mailto:accueil-lille@justice.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référend précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référend contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

## **10 DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

Les candidats fourniront un mémoire RSE, en joignant les justificatifs.

A l'issue de la notification, le candidat retenu se verra soumettre pour accord et signature, la Charte de partenariat Développement Durable de l'UGECAM Hauts-de-France. Cette démarche s'intègre dans le partenariat que l'UGECAM Hauts-de-France, veut initier avec ses différents fournisseurs et prestataires.

Dans le cadre du déploiement de sa Stratégie Régionale d'Achats Responsables, l'UGECAM Hauts-de-France s'engage sur 3 objectifs en 2025.

## STRATEGIE REGIONALE D'ACHATS RESPONSABLES DE L'UGECAM HAUTS-DE-FRANCE

La stratégie et le processus achat sont des vecteurs importants pour développer la RSO. Le référentiel RSO de l'Assurance Maladie détermine 5 grands axes dont les axes **n°3 - Réduire notre impact environnemental** et **n°4 - Intégrer les enjeux RSO** dans la Stratégie et le processus d'Achat.

L'UGECAM Hauts-de-France prend 3 engagements pour cette année 2025 :



Issu de l'enjeu n°3 de l'axe 3 :

"S'engager en faveur de la mobilité durable"

Issu de l'enjeu n°2 de l'axe 4 :

"Contribuer par l'achat à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap"

Issu de l'enjeu n°4 de l'axe 3 :

"promouvoir une gestion durable des ressources"

L'UGECAM Hauts-de-France s'engage à mettre en œuvre ces actions, à en faire l'analyse et à en diffuser les résultats dans son rapport RSO annuel.

Le Directeur Général,  
Sébastien LEVAVASSEUR

Fait à Lille,  
Le 22/09/2025  
Le Pouvoir Adjudicateur